

TRAVAUX

MÉDIATHÈQUE

Le bâtiment est hors d'eau et hors d'air.

Les travaux de chauffage sont en cours de réalisation: en utilisant des énergies renouvelables :

- la géothermie permettant la production d'énergie en fonction de la chaleur puisée dans le sous-sol grâce à un forage à 140 m de profondeur
- l'énergie solaire avec des panneaux photovoltaïques qui alimentent la production d'air chaud

Les entreprises de plomberie et d'électricité poursuivent l'équipement du bâtiment.

Suivez l'évolution des travaux sur le site de la commune onglet :Mairie pratique/Galerie de photos.

ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION ALLEGE N°2 DU PLUi DE GRAND LAC

Cette procédure concerne les **communes de Brison St Innocent, Le Bourget du Lac et Voglans**.La révision allégée a pour objet principal de prendre en compte les jugements rendus suite aux contentieux relatifs à l'approbation du PLUi ex-CALB approuvé en 2019, et d'en tirer les conséquences. Ainsi :

- pour Brison St Innocent : évolution du zonage du secteur du hameau des Combes,
- pour Le Bourget du Lac : évolution du zonage du secteur Sotto-Mercier,
- pour **Voglans** : évolution du zonage du secteur « A Berlinguet » et correction d'une erreur matérielle.

Une phase de concertation préalable a lieu du 25 octobre au 25 novembre.

Une note de présentation des évolutions proposées est mise à disposition du public dans les mairies de l'ex CALB, au siège de Grand Lac et en version numérique [sur le site internet de Grand Lac](#). Vous pouvez vous exprimer dans les cahiers mis à disposition dans ces mêmes lieux physiques ou par courrier à l'attention de M. le Président (Grand Lac – Service urbanisme planification – 1500 boulevard Lepic – CS 20606 – 73100 Aix les Bains).

CEREMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE

Vous êtes invités à assister, à la cérémonie commémorative du 11 novembre à **10h30**, rassemblement à 10h15 devant le monument aux morts.

INFOS ANIMATIONS

SAMEDI 11 NOVEMBRE

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE

au monument aux morts à **10h30**

Rassemblement à 10h15

DIMANCHE 12 NOVEMBRE

APE

VOGUE DE LA SAINT-MARTIN

10h 30 à 13h30,

Place du village

VENDREDI 24 NOVEMBRE

PLANET'JEUNES

SOIRÉE JEUX

17 h à 20h Salle Terre Nue

Complexe Noël Mercier

Entrée libre

DIMANCHE 26 NOVEMBRE

REPAS DES AÎNÉS

11h45 Salle Belle Eau

Complexe Noël Mercier

Vous êtes un nouvel habitant né avant 1954, inscrivez vous en mairie avant le 20/11

04 79 54 40 58

VENDREDI 1 - SAMEDI 2 DÉCEMBRE

MARCHÉ DE NOËL

Animations

Place du village

SAMEDI 2 DÉCEMBRE

BIBLIOTHÈQUE VOGL'EN LYRE

SPECTACLE DE NOËL

Offert par la mairie

"Un Noël phénoménal"

Par la compagnie Babidiboum

10h30 Gymnase

ARRÊTÉ DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE



Un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols à VOGLANS pendant

la période du 1er janvier au 30 septembre 2022 a été pris le 19 octobre 2023.

Vous avez 30 jours pour déclarer votre sinistre à votre assureur.

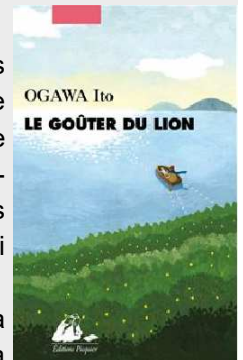
[Arrêté du 19 septembre 2023 publié le 20 septembre 2023](#)

COUP DE CŒUR DE LA BIBLIOTHEQUE VOGL'ENLYRE

LE GOÛTER DU LION de Ito Ogawa

Ce qui fait de ce livre grave et pudique un roman solaire, c'est d'abord le lieu : l'île aux citrons dans la mer intérieure du Japon, qu'il faut gagner en bateau ; et encore, l'image magnifique de l'union de la mer, du ciel et de la lumière : la mer scintillante, illuminée par un incroyable sourire, surplombée par la Maison du Lion, ce lieu de paix où Shizuko a choisi de venir pour vivre pleinement ses derniers jours en attendant la mort. Avec elle, nous ferons la connaissance des pensionnaires – ses camarades, ses alliés et pour tout dire, sa nouvelle famille – ainsi que de la chienne Rokka qui s'attache à elle pour son plus grand bonheur.

En leur compagnie, il y aura aussi les goûters du dimanche où grandit peu à peu son amour de la vie quand on la savoure en même temps qu'un dessert d'enfance, une vie qui aurait le goût de la fleur de tofu, d'une tarte aux pommes ou des mochi-pivoines. Avec la délicatesse d'écriture que nous lui connaissons dans ses précédents romans, Ogawa Ito entraîne peu à peu Shizuko sur un chemin de poésie dont la mélodie possède la voix grave et conciliante d'un violoncelle ; un chemin apaisé comme pour dire la gratitude d'exister."



Alors que les tarifs de l'énergie sont en progression constante année après année, les travaux d'économies d'énergie ou de rénovation énergétique sont une solution pour réduire ces dépenses ! Mais cela ne suffit pas : adopter des éco-gestes s'avère utile et souvent simple, pour des résultats concrets sur la **facture de chauffage**.

2 Éco-gestes :

• dépoussiérer les radiateurs

La poussière sur les radiateurs réduit le potentiel de la diffusion de la chaleur. Un minimum de ménage peut faire réaliser jusqu'à 10 % d'économies d'énergie selon les cas.

• ne pas encombrer les radiateurs

Tout obstacle devant un radiateur ou émetteur électrique empêche la diffusion de la chaleur. Il faut donc éviter tout ce qui pourrait venir gêner la circulation de la chaleur (meuble, rideau...) et ne rien déposer sur les radiateurs (livre, tablette, couverture, etc.).

CINÉ-DÉBAT « AIDANTS FAMILIAUX : COMMENT AIDER SANS S'ÉPUISER ? »

Nous sommes plus de 4 millions à accompagner un proche âgé et malade : des aidants familiaux, parfois même sans le savoir. Un engagement généreux et nécessaire, mais qui peut nous épuiser. **Comment faire avec son proche ? Où trouver de l'aide ?**

Venez en discuter lors du "Ciné-débat", proposé par le C.I.A.S.

Au programme : projection du film "Un beau matin" suivi d'un échange avec Justine Ebrard, psychologue et des professionnels de la gérontologie.

Vendredi 24 novembre à 18h au cinéma Victoria à Aix les Bains Entrée libre et gratuite

MISE A DISPOSITION D'UN BROUYEUR

Le broyeur est mis à disposition à **titre gracieux** aux particuliers.

Il sera présent sur la commune du **1/11 au 15/11/2023**

Pour en bénéficier :

inscription préalable en mairie, se renseigner pour la liste des pièces administratives à fournir. 04 79 54 40 58



Equipements obligatoires en période hivernale

Entre le 1er novembre et le 31 mars en Savoie toutes les communes et toutes les routes sont concernées.

Pour limiter les embouteillages sur les routes dans les régions montagneuses et améliorer la sécurité des usagers les véhicules légers, utilitaires et les camping-cars devront :

- soit détenir dans leur coffre des chaînes à neige métalliques ou textiles permettant d'équiper au moins deux roues motrices
- soit être équipés de quatre pneus hiver.

